

CC2V COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 9 MARS 2021
--

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 03 mars 2021

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 03 mars 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 31

Présents : 24

Votants : 31 dont 7 ayant donné pouvoir

L'an deux mille vingt et un, le mardi 9 mars, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des 2 Vallées sis 23 rue de la Chapelle Saint-Blaise à Milly-la-Forêt, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMONNOT, Président de la Communauté de Communes des 2 Vallées.

Présents :

M. BOUSSAINGAULT pour Boigneville, Mme BERGDOLT, M. DELCAMBRE pour Boutigny-sur-Essonne, M. DENIS (suppléant de M. COUDORO) pour Buno-Bonnevaux, Mme VIEIRA pour Courances, M. DUVAL pour Courdimanche-sur-Essonne, M. DOUGNY (suppléant de M. JOYEZ) pour Gironville-sur-Essonne, Mme MOULINOUX, M. POULIN pour Maisse, Mme BOBAULT, M. SAINSARD, M. BOULEY, M. ANNA, Mme DESFORGES, Mme PAPI, M. DAMASIEWICZ pour Milly-la-Forêt, M. SIMONNOT, Mme DEZERT pour Moigny-sur-Ecole, M. BIONNE pour Mondeville, M. DELECOUR pour Oncy-sur-Ecole, M. PAGES pour Prunay-sur-Essonne, Mme HERARD, M. LAGARRIGUE pour Soisy-sur-Ecole, M. BERTOL pour Videlles

Absents excusés donnant pouvoir :

Mme FROMAGE pour Boutigny-sur-Essonne donne pouvoir à Mme BERGDOLT
M. KERGRAIS pour Boutigny-sur-Essonne donne pouvoir à M. DELCAMBRE
M. TRIERWEILER POUR Boutigny-sur-Essonne donne pouvoir à M. BOUSSAINGAULT
M. KEES pour Dannemois donne pouvoir à Mme VIEIRA
Mme DANIEL DAVID pour Maisse donne pouvoir à M. POULIN
M. DUPERCHE pour Maisse donne pouvoir à Mme MOULINOUX
Mme RIVIERE pour Milly-la-Forêt donne pouvoir à M. SAINSARD

Secrétaire de séance :

Mme DEZERT

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer valablement en application de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ordre du jour :

1. Débat d'Orientation Budgétaire
2. Désignation d'un représentant de Soisy-sur-Ecole au SEMEA
3. Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets touristique 2021 auprès du Conseil Départemental de l'Essonne
4. Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'inspection caméra des forages de Milly 2 et 3
5. Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)
6. Dossier de la fibre : présentation de M. PAGES

M. le Président de séance ouvre la séance à 18h30 et constate que le quorum est atteint.

Il demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du conseil communautaire du 19 janvier 2021. En l'absence d'observation, le compte rendu du dernier conseil communautaire est adopté.

VOIR LE DOB EN ANNEXE.

M. DELECOUR présente le Rapport d'Orientations Budgétaires en précisant certains points du rapport.

M. DELCAMBRE le remercie pour le travail de présentation et d'explication notamment lors des commissions finances.

M. DAMASIEWICZ s'interroge sur la salle de sports couverte de Soisy-sur-Ecole et sur le projet de cinéma qu'il considère comme surdimensionné par rapport à la population et la zone de chalandise. Il demande que ce point soit inscrit au prochain conseil communautaire.

M. le Président lui répond que le projet sur Soisy-sur-Ecole a évolué à la demande des élus de la commune. Pour le cinéma, il propose que la commission se réunisse pour présenter à nouveau le projet qui comporte 5 salles et non 3.

M. DELCAMBRE souligne que le projet date d'avant la crise sanitaire et que depuis 2 cinémas se sont ouverts à proximité.

M. Le Président rappelle que la zone de chalandise est calquée sur celle de la piscine et que malgré l'ouverture d'autres équipements aquatiques la fréquentation n'a pas baissé, bien au contraire. Il précise que le laps de temps entre les 2 confinements a vu un retour conséquent des personnes dans les salles.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'article 13 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président,

PREND ACTE du rapport du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2021.

Et ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Pascal SIMONNOT

2. DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE DE SOISY-SUR-ECOLE AUPRES DU SEMEA

M. le Président expose que par délibération du 7/07/2020, la CC2V avait désigné les représentants de la CC2V auprès du SEMEA (Syndicat mixte des bassins versants de la rivière École, du ru de la Mare-aux-Évées et de leurs Affluents).

Mme HERARD, déléguée titulaire pour la commune de Soisy-sur-Ecole, a démissionné. Elle propose que soit nommé Hervé BESSON pour la remplacer auprès du syndicat.

**DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE DE SOISY-SUR-ECOLE
AUPRES DU SEMEA
(Syndicat mixte des bassins versants de la rivière École, du ru de la
Mare-aux-Évées et de leurs Affluents)**

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération de la CC2V n°68-2020 désignant les représentants auprès du SEMEA,

Considérant la démission de Anne-Sophie HERARD, représentante de la commune de Soisy-sur-Ecole auprès du syndicat comme déléguée titulaire,

Considérant les statuts du SEMEA,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE comme représentant auprès du SEMEA comme délégué titulaire de la commune de Soisy-sur-Ecole, Hervé BESSON.

3. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS TOURISTIQUES 2021 AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE

M. le Président explique que dans le cadre du développement touristique, il est envisagé de créer une carte touristique reprenant les sites touristiques importants des communes du territoire.

Ce support serait élaboré de façon ludique et attrayante afin de permettre une identification rapide des sites à visiter.

Cela serait décliné en panneaux (format A2), affiches (format A2 et A3) et kakémonos.

Le coût serait de 2 250€ HT et serait subventionnable par le Conseil Départemental à hauteur de 1 500€.

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS
TOURISTIQUES 2021 AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE**

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de carte touristique sur le territoire de la CC2V,

Considérant l'appel à projets touristiques 2021 du Conseil Départemental de l'Essonne,

Considérant le coût de 2 250€ HT pouvant être subventionné à hauteur de 1 500€ par le Département,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental dans le cadre de son appel à projets touristiques 2021 à hauteur de 1 500€ pour la création d'une carte touristique du territoire de la CC2V.

4. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'INSPECTION CAMERA DES FORAGES DE MILLY 2 ET 3

M. BERTOL expose que le forage de Milly 2 a été autorisé par l'arrêté préfectoral n°78-3258 du 22/06/1978 pour les travaux et l'arrêté préfectoral n°24-4296 du 14/11/1984 pour la DUP du forage.

Il précise que celui de Milly 3 a été autorisé par l'arrêté préfectoral n°2001-PREF-DRCL/0149 du 19/04/2001 pour l'exploitation en vue de la production d'eau destinée à la consommation humaine ainsi que la déclaration d'utilité publique.

C'est le principal forage d'alimentation en eau potable des communes de Milly-la-Forêt et de Oncy-sur-Ecole.

M. BERTOL souligne que le forage de Milly 2 fait partie de 1000 captages Grenelle identifiés lors de la conférence sur l'environnement de septembre 2013. Un plan d'action est en cours d'élaboration et dont la mise en œuvre devrait permettre de limiter voire supprimer l'impact des activités humaine sur la qualité de la ressource.

Une étude a été lancée visant à faire un diagnostic structurel des ouvrages de Milly 2 et 3 afin de déboucher sur des recommandations d'exploitation et de maintenance en vue de garantir la durabilité dans le temps et donc une sécurisation de l'alimentation en eau potable.

Dans ce cadre, une inspection caméra doit être réalisée pour chaque forage et peut être financée par la Département. Le coût de ce passage caméra serait de 7 000€.

M. DAMASIEWICZ souligne que le forage de Milly 3 connaît des soucis de pollution.

M. BERTOL rappelle que les analyses de l'ARS (Agence Régionale de Santé) ne fait apparaître aucune anomalie sur la potabilité de l'eau et la présence de pollution.

M. SAINSARD précise que l'eau consommée sur Milly-la-Forêt résulte de mélange des 2 forages et que les agriculteurs font des mesures de reliquats d'azote afin de surveiller la pollution éventuelle des sols et donc des nappes.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE
L'ESSONNE POUR L'INSPECTION CAMERA DES FORAGES DE MILLY 2 ET 3**

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'un passage caméra pour les forages d'eau potable de Milly 2 et 3,

Considérant qu'une étude a été lancée visant à faire un diagnostic structurel des ouvrages de Milly 2 et 3 afin de déboucher sur des recommandations d'exploitation et de maintenance en vue de garantir la durabilité dans le temps et donc une sécurisation de l'alimentation en eau potable,

Considérant le coût de passage caméra pouvant être subventionné par le Département,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental pour l'inspection caméra des forages de Milly 2 et 3.

5. CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

M. le Président expose que l'Etat dans le cadre du plan de relance souhaite formaliser un dispositif avec le bloc communal. Il vise une adhésion avec les EPCI qui sera déclinée au niveau communal.

Il précise que pour signer un CRTE, il faudra établir un état des lieux « le plus exhaustif possible » du territoire au regard d'indicateurs précis reposant par exemple sur le nombre de km de pistes cyclables, de l'estimation du volume de produits phytosanitaires utilisés, du taux de mobilisation des droits à construire au regard des documents d'urbanisme, du taux de fuite des réseaux d'eau... afin de dresser le bilan écologique du territoire avec des objectifs concrets et mesurables pour l'améliorer.

Les orientations du gouvernement sur la transition écologique visent la lutte contre l'artificialisation des sols, l'émergence de nouvelles pratiques agricoles, la facilitation des circuits courts, le développement des mobilités douces, la rénovation énergétique des bâtiments, le développement de l'économie circulaire, la promotion des énergies renouvelables...

M. le Président explique que les CRTE devront formaliser les concours financiers de l'État aux collectivités : moyens du plan de relance, dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)... Ils pourront être abondés par des crédits du volet territorial des fonds européens et des CPER, dont ils sont censés être une déclinaison directe. Les concours de l'État sont dotés de moyens renforcés sur les deux premières années de déploiement des CRTE, dans le cadre du plan de la relance (2021-2022). Pourront s'y ajouter les crédits de la part exceptionnelle de la DSIL (1,046 Md€) et ceux de la DTER (570 M€).

Il propose que la CC2V puisse signer un CRTE avec l'Etat dans lequel pourrait être décliné les thématiques liées au développement économique, le logement, l'écologie, le sport....

M. DAMASIEWICZ s'interroge sur la perte d'autonomie des collectivités locales.

M. le Président rappelle l'intérêt de ce dispositif pour aller chercher des financements et pour avoir un contrat de territoire à long terme.

M. DELCAMBRE propose qu'un groupe de travail ou une commission puisse travailler sur le plan de relance car la commune de Boutigny-sur-Essonne a des projets.

M. le Président souligne que les projets seront énoncés dans ce contrat pour que chacun puisse en bénéficier et avoir une vision à long terme.

M. BOULEY exprime son désaccord quant à la formulation de la délibération qui donne « carte blanche » au Président.

M. le Président lui répond que c'est la formule usitée. Il précise que ce contrat doit être un travail collectif, sachant que les projets de la CC2V ont été clairement exposés et définis.

**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION
ECOLOGIQUE (CRTE)**

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le plan de relance proposé par l'Etat,

Considérant la volonté de la CC2V et de ses communes membres de pouvoir concrétiser son projet de territoire autour de la transition écologique et de la cohésion sociale,

Considérant la volonté de concertation avec toutes les communes du territoire de la CC2V prenant en compte, outre les projets intercommunaux, ceux de chaque commune afin de créer les conditions d'une juste répartition de ces derniers sur le territoire communautaire au bénéfice de la population

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

(5 ABSTENTIONS : Mme MOULINOUX, M. DUPERCHE, M. POULIN, Mme DANIEL DAVID, M. DAMASIEWICZ)

SOUHAITE signer un Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat et ses partenaires.

AUTORISE le Président à viser et signer tout document afférent à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19h30.

Le Président,



Pascal SIMONNOT